

Les subsides

les députés de mon parti ont passé partout dans le pays pour parler aux Canadiens et Canadiennes de la réforme fiscale et pour préparer des propos. Je viens de prononcer des discours dans plusieurs endroits en Ontario et au Québec sur ce sujet. Et le député est dans l'erreur en pensant que le Nouveau parti démocratique ne préconise pas une réforme fiscale.

Mais en même temps, il ne faut pas préconiser une réforme fiscale erronée. Et je crains, monsieur le Président, que le député ne comprenne pas pourquoi il est nécessaire de préciser et de former une opinion sur cette mesure particulière qui est considérée par le gouvernement. C'est d'imposer une taxe de 7, 8 ou 9 p. 100 sur tout achat de produits alimentaires et d'épicerie au pays.

Maintenant, monsieur le Président, j'aimerais peut-être reposer la question au député. Il dit: Voyez la chose dans l'ensemble. Mais, j'ai donné toutes sortes de raisons pour lesquelles un regard à l'ensemble ne passe pas en ce qui touche la taxe sur les produits alimentaires qui représentent la nécessité la plus essentielle de toutes les nécessités.

Alors, le député est-il en faveur ou est-il opposé à l'imposition d'une taxe de vente sur l'alimentation?

M. Vincent: Monsieur le Président, je trouve cela malheureux. Mon collègue d'Ottawa—Centre (M. Cassidy) tente de faire peur aux gens. Et, ce n'est pas comme cela que ce Parlement devrait fonctionner.

Il a déposé une motion, et moi ce que je lui réponds, monsieur le Président, c'est: Attendez le 18 juin avant d'avoir peur. Vous avez peur d'avoir peur et peut-être avoir peur... Attendez le 18 juin...

M. Malépart: Les personnes âgées s'en rappellent.

M. Vincent: Attendez le 18 juin, et à ce moment-là, monsieur le Président, il déposera les 25 motions qu'il voudra s'il n'est pas d'accord sur le Livre blanc. Et là je serai prêt à l'appuyer s'il y a des choses sur lesquelles moi non plus je ne suis pas d'accord. Mais, monsieur le Président, qu'il attende en temps et lieu.

[Traduction]

M. Redway: Monsieur le Président, le secrétaire parlementaire sait qu'en moyenne les fabricants canadiens paient 33 p. 100 plus de taxes que les importations qui leur font concurrence et que les produits importés coûtent souvent moins cher que ceux qui sont fabriqués ici à cause de la taxe de vente fédérale qui frappe les fabricants canadiens et leurs produits. Il sait aussi que la compagnie Bic de Toronto, par exemple, a licencié des travailleurs en raison de cette situation et que la taxe de vente nuit à nos exportations, encourage les importations et empêche la création d'emplois. Je me demande si le secrétaire parlementaire pourrait dire à la Chambre si le Livre blanc sur la réforme fiscale, que nous verrons bientôt, abordera ce problème et le corrigera de façon que les compagnies et les fabricants canadiens puissent au moins concurrencer à armes égales avec les producteurs étrangers.

• (1620)

[Français]

M. Vincent: Monsieur le Président, sans partisanerie, c'est vraiment la meilleure question que j'ai eue cet après-midi. Et je suis heureux de répondre à mon collègue.

Effectivement, monsieur le Président, et je l'ai mentionné tout à l'heure, brièvement, la Loi sur la taxe de vente fédérale, telle qu'on la connaît, est, je dirais, un «empêcheur de tourner en rond», comme on dit par chez nous. C'est définitivement absolument vrai ce que mon collègue mentionne. Le Livre blanc va justement traiter de cet aspect-là comme des autres aspects de la réforme fiscale. Et ma réponse pourrait s'adresser également au député d'Ottawa-Centre encore une fois, monsieur le Président, dans l'esprit où justement on doit s'attendre à un tout global, à ce que cette réforme-là va diminuer l'impôt des particuliers, va régler le sort des compagnies qui ne payaient pas d'impôt et va également aider les entreprises qui ont des difficultés avec la Loi sur la taxe de vente fédérale telle qu'on la connaît, laquelle bénéficie très souvent aux importateurs par rapport aux exportateurs.

M. Cassidy: En bref, ce n'est pas nécessaire de taxer l'alimentation pour assurer une réforme qui est nécessaire, qui est désirable sur la taxe de vente qui existe maintenant. Et le député sait très bien que c'est le cas. Mais c'est une attitude d'un gouvernement arrogant, monsieur le Président. Que le gouvernement dise alors: Ne nous informez pas de vos sentiments maintenant, attendez jusqu'à ce que nous soyons prêts à accepter des commentaires. Monsieur le Président, les Canadiens et les Canadiennes savent déjà ce que cela veut dire: par exemple, les préretraités au Québec, qui ont été confrontés avec une décision du gouvernement de réduire ou retirer des bénéfices d'assurance-chômage grâce aux changements de politique; et le gouvernement disait: si nous avons su que vous aviez des problèmes... Mais maintenant la décision est prise. Et finalement on présente un projet de loi qui peut-être va changer la situation pour certains d'entre eux, mais seulement pour certains, après un an et demi de luttes continues. C'est comme cela que fonctionne le gouvernement, c'est un nouveau gouvernement, et après seulement deux ans et demi il fonctionne comme cela.

Avec la désindexation des pensions de sécurité de la vieillesse, effectivement, le gouvernement a été détourné sur cette question-là, mais en ce qui a trait au système fiscal, là la désindexation partielle a été imposée par le gouvernement puisque cela a été présenté avec aucune chance de détourner le gouvernement. C'est mon rôle, c'est ma responsabilité comme député de l'opposition d'informer le gouvernement—et oui, c'est partisan puisque je suis partisan, je suis membre de l'opposition—que les Canadiens et les Canadiennes n'accepteront pas et n'acceptent pas, qu'ils s'inquiètent beaucoup des propos du gouvernement de mettre une taxe de vente sur l'alimentation et de demander au gouvernement d'écouter les Canadiens et les Canadiennes dès maintenant et de ne pas leur faire peur en attendant de voir le tout que propose le gouvernement. Alors je demande à l'honorable député: Est-ce que le député est prêt à écouter ce que disent les Canadiens et les Canadiennes, les pauvres, ceux qui sont sous la ligne de pauvreté, ainsi que les travailleurs, les travailleuses qui sont juste au-delà de la ligne de pauvreté mais qui ne peuvent pas payer et qui ne veulent pas payer une taxe sur la nécessité de la vie: le pain et le lait.

M. Vincent: Monsieur le Président, s'il y a un gouvernement fédéral qui a consulté la population canadienne au niveau du ministère des Finances, je peux dire en toute honnêteté et toute objectivité, je pense que mon collègue de Montréal—Sainte-